



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N°5 – JUIN 2022



Après plusieurs mois pendant lesquels la France a été tenue en haleine dans l'attente des résultats des élections présidentielles et législatives, nous voici, en cette fin de mois de juin, avec un nouveau gouvernement à la majorité relative, un nouveau parlement composé des différentes forces politiques et des élections avec moins de 50% de votants.

Cette abstention qui ne cesse de prendre de l'importance à chaque élection me paraît importante à considérer. A la lecture des différentes analyses, on comprend que les raisons sont multiples (conjoncture, mécontentement, fatalisme, rejet, méconnaissance, défaut d'instruction civique etc.). Cela, amène une question importante me semble-t-il, qui est celle de la légitimité de l' élu au regard du mandat pour lequel il a été élu ainsi que de la place du citoyen au sein de notre démocratie. Renforcer la sensibilisation sur le fonctionnement de notre démocratie et la place du citoyen en son sein me paraît essentielle.

Et pendant tous ces mois, que s'est-il passé sur notre commune ? Après le vote du budget début avril, la dernière tranche du programme d'éclairage public lancée en 2019 est terminée. L'étendue de notre territoire, le nombre important de luminaires, fait qu'il reste encore des lieux à traiter. Cela s'effectuera un peu plus tard.

Le puits de l'école est entièrement rénové. Les secrétaires ont enfin pris possession de leurs nouveaux bureaux au rez-de-chaussée. Je tiens à remercier plus particulièrement Sébastien Louche qui nous a assisté dans ce projet en tant qu'architecte.

L'aménagement en parc de loisirs et sportifs de l'ancien stade a pris du retard et ce, indépendamment de notre volonté. Le terrain se trouve en effet, sur une parcelle positionnée en trame Exzeco* de notre plan local d'urbanisme. La DDTM nous a donc demandé de réaliser une étude hydraulique suivie d'un dossier loi sur l'eau et enfin une modification simplifiée du PLU. Cette situation engendre des frais supplémentaires pour la commune et retarde aussi le projet.

Le résultat de cette étude hydraulique démontre que pour une pluie de retour 100 ans le stade n'est pas sujet à un risque de ruissellement avéré provenant de l'amont.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que l'administration nous laisse tranquillement réaliser notre projet.

Enfin, j'ai assisté à deux soirées sur la commune que j'ai particulièrement appréciées au milieu du tumulte de la vie quotidienne. Le Chœur Epicé, une chorale qui s'est créée fin 2021 grâce aux associations Les Arts des Lézards et le Foyer Rural et qui au travers de chants de différents pays du monde nous a fait voyager, de belles voix et un délicieux moment partagé.

Après trois ans sans fête des écoles en raison de la canicule et du covid, celle-ci a pu avoir lieu. Voir tous les enfants de la maternelle au CM2 de notre regroupement pédagogique Tornac Massillargues-Atuech se produire devant le public m'émeut toujours autant. Un moment qui ne pourrait pas exister sans l'implication des enseignants, des ATSEM et de l'association des parents d'élèves. Qu'ils en soient remerciés. Le 16 juillet, le conseil municipal et moi-même vous accueillerons pour la fête du village dont vous trouverez le programme à l'intérieur de ces pages. Au plaisir de nous y retrouver nombreux et de partager, là aussi, de bons moments !

Bel été à tous !

*Exzeco : étude réalisée par le CEREMA à une grande échelle dans le cadre de la Directive Inondation basée essentiellement sur la topographie, qui permet d'identifier des zones **potentiellement** inondables

Un point sur les finances

L'affectation de résultat 2021 au budget principal 2022 en Section d'Investissement "déficit d'investissement reporté" est de : - 14 589,66 € ; en Section de Fonctionnement "excédent de fonctionnement reporté" : 204 731,90€.

Le budget communal 2022 a été voté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	265 414,66 €	265 414,66 €
Section Fonctionnement	646 840,98 €	646 840,98 €
Total général	912 255,64 €	912 255,64 €

Les taux d'imposition qui étaient restés figés depuis plusieurs années ont été augmentés de deux points. Cette augmentation permet de se situer dans la tranche des taux moyens appliqués afin de bénéficier d'aides financières.

Taxe foncière (non bâti), le taux est de 56,13 %.

Taxe foncière (bâti), le taux est de 32,36 %.

Un montant global de subvention de 3 010,00 € a été attribué aux associations ; 3 000 € ont été alloués au CCAS.

Entre les contraintes administratives et financières, les petites communes comme la nôtre ont de plus en plus de difficultés à réaliser leurs projets. L'aménagement du stade par exemple que nous souhaitons mettre en œuvre rapidement a pris du retard suite à l'obligation de réaliser une étude hydraulique.

La compétence Education qui était gérée par Alès Agglomération est revenue à la commune depuis le 1er janvier 2022. Trois agents ont retrouvé leur statut d'agents communaux portant ainsi à 10 le nombre de personnes travaillant pour la commune.

La baisse des dotations de l'Etat conjuguée à la crise économique (augmentation du prix de l'énergie, des matériaux ...) impacte également le budget des petites communes. Cela les contraint à faire des choix afin de trouver un équilibre budgétaire qui puisse tout à la fois permettre le maintien des investissements prévus et répondre aux attentes des administrés.

Repas de quartiers

Mercredi 15 juin, a eu lieu le repas des voisins du chemin d'Aspères. Il a réuni ceux du Cagnardas jusqu'à Pelissou en passant par Aspères et la Mule. C'est une première pour notre quartier. Malgré la chaleur du début de soirée, tous étaient contents de se rencontrer, de faire connaissance aussi autour d'un apéro et d'un repas partagé.

Nul doute que ce premier repas sera suivi d'autres dans le futur.

Merci à tous les participants pour leur convivialité et merci également à la mairie de Tornac qui nous a prêté les tables et les chaises en les faisant apporter directement sur le lieu de ces agapes festives.



Vendredi 10 juin, les habitants des Costes se sont retrouvés avec une joie décuplée par l'absence de rencontre depuis deux ans pour leur traditionnelle fête des voisins. C'est dans un cadre sublime sous les oliviers de la doyenne Paulette Blanc que s'est déroulé l'apéro dinatoire intergénérationnel entre anciens et nouveaux, ravis de faire plus ample connaissance à travers anecdotes, histoires et recettes de cuisine pour donner des idées à faire chez soi. La longueur du jour a permis de profiter pleinement de cette ambiance amicale.



C'est avec bonheur et bonne humeur que nous nous sommes retrouvés le 17 juin sur l'aire de contournement du lotissement de la Flavarderie. Une pensée émue pour ceux du quartier qui nous ont quittés, mais heureux de faire connaissance avec nos jeunes voisins. Michèle fidèle au poste pour organiser, les merveilleux gâteaux de Mr. Pantel et par-dessus tout le solide appétit de cette assemblée d'une vingtaine de tornagais. Nous nous croisons toute l'année, par petits groupes, des signes de la main, un service rendu, mais vivement l'année prochaine pour qu'on se retrouve tous autour d'un repas partagé. Merci à Gilbert d'avoir immortalisé ce moment de convivialité.



Tornac, obtient le Label Territoire Bio engagé



La commune de TORNAC, vient d'obtenir le **label TERRITOIRE BIO ENGAGÉ**. Mis en place par InterBioOccitanie avec le soutien de la Région Occitanie, il vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les communes qui ont réussi à atteindre les objectifs du Plan Ambition Bio et de la Loi EGalim, en terme de surface agricole cultivée en bio.

Le critère d'attribution repose sur le pourcentage de la surface agricole engagée en agriculture biologique. Différents niveaux à partir de 15 % permettent d'obtenir la labellisation. Tornac avec plus de 60 % a obtenu la labellisation maximum (3 épis).

Depuis 2014, la commune a engagé une démarche de gestion sans pesticides des espaces qu'elle a en responsabilité (voiries, espaces verts, cimetières, stade,...). Elle a également réalisé un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH simplifié) avec comme objectif de limiter les risques de pollutions des eaux par les pesticides, valoriser le travail de ses agents, sensibiliser plus largement les tornagais aux bonnes pratiques et à la protection de l'environnement.

L'obtention de ce label valorise son engagement en faveur de l'environnement et de la bio. Il met en évidence le travail des acteurs de la filière agricole qui œuvrent depuis plusieurs années pour développer des pratiques culturales respectueuses des équilibres naturels et offrir une production de qualité.

Accueil des nouveaux arrivants à Tornac

Le 16 février dernier, Marielle Vigne, a accueilli au foyer rural une bonne quarantaine de nouveaux arrivants venus de différentes régions de France. S'installer dans une nouvelle commune demande toujours un moment d'adaptation. Que ce soit pour des raisons professionnelles ou au moment de la retraite, la découverte d'un nouvel environnement peut s'avérer délicate. Il faut pouvoir s'adapter aux lieux, reconstituer un réseau de connaissances, d'amis, prendre de nouveaux points de repères.



Cette soirée était organisée pour favoriser l'intégration des nouveaux venus par un moment d'échange et de convivialité. Elus, citoyens, référents de quartiers, ou présidents d'association, chacun s'est présenté à tour de rôle. Après avoir présenté la commune et ses projets, Marielle Vigne, a souhaité que les nouveaux arrivants trouvent à Tornac un cadre propice à leur épanouissement professionnel, familial et personnel.

A la suite de plusieurs questions-réponses, les échanges se sont poursuivis autour d'un apéritif convivial offert par la municipalité.

A l'issue de cette rencontre, les nouveaux habitants ont reçu divers documents d'information dont le livret d'accueil, le plan de la commune, le bulletin municipal, le Document d'Information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ...

Le puits dans la cour d'école

La charpente étant réalisée, il nous restait à rénover le puits. Nous pensions mettre une dalle de verre ainsi qu'un éclairage à l'intérieur, mais ce projet ayant un coût très élevé, les agents techniques l'ont sécurisé par une grille ainsi qu'une plaque d'aluminium antidérapante.



L'éclairage public

La rénovation de notre éclairage public s'est déroulée en 3 phases : la 1ère tranche concernait Bouzène, La Flavarderie et le Soulier réalisée en 2020 ; la 2e tranche concernait La Madeleine, Le Trial et Orthoux. La 3e tranche vient d'être achevée, elle concerne Aspères, Les Costes et la route de Nîmes (Ourne). Ces nouveaux luminaires à lampes à LED sont bien plus économiques que les anciennes à mercure avec un abaissement de 70 % de l'intensité de 23h à 5h du matin.

Il reste encore dans certains quartiers des luminaires à rénover et cela fait partie d'une réflexion en cours.

Des nouvelles du Centre communal d'Action Sociale de Tornac

Lors de ce premier semestre 2022, nous nous sommes réunis et avons continué à imaginer ce que pourrait être une rentrée sans restriction sanitaire. Depuis bientôt deux années nous ne pouvons agir que pour les secours et les soutiens d'urgence.

Ces actions font partie de notre mission et nous les remplissons avec le plaisir de rendre service à nos concitoyens, mais même si nous n'oublions pas l'attention toute particulière que nous portons à nos aînés en fin d'année, ou notre « célèbre » action gourmande de fabrication d'oreillettes, nous souhaitons aller plus loin.

Nous voulons vous proposer des soirées permettant de se rencontrer, de débattre, de s'informer ou simplement de passer un bon moment ensemble.

Le calendrier se précise, sous réserve de quelques modifications, nous prévoyons un moment festif karaoké le 17 septembre. Une soirée information santé avec l'équipe de la MSP de Lézan est en cours de préparation pour la fin septembre ou le début octobre. La fabrication d'oreillettes est prévue les 21 et 22 octobre. Une soirée sécurité routière sera organisée en novembre. La préparation des colis et du repas des anciens sera pour le début décembre. Enfin, pour démarrer l'année 2023 dans le cadre du bien vivre dans notre commune, le 20 ou le 27 janvier, nous souhaitons proposer une soirée qui nous tient à cœur et qui s'intitulera « Vivre ensemble – Partager l'espace » réunissant tous les amoureux de la nature qui souhaitent participer et échanger (chasseurs, vététistes, randonneurs, promeneurs, photographes, botanistes, etc.).

Vous retrouverez au fur et à mesure les informations sur le site de la mairie, le compte Facebook de la mairie, en mairie ou sur les panneaux d'affichages municipaux.

Nous vous souhaitons un bel été et vous disons à très bientôt.

L'équipe du CCAS



Entretien la végétation des cours d'eau, pourquoi faire ?

Laissés sans entretien, les cours d'eau développent une végétation importante et progressivement « chaotique », avec des enchevêtrements de troncs. Ce qui est favorable à l'écosystème n'est pas toujours compatible avec la sécurité des personnes et des biens situés en zone inondable, car ces enchevêtrements peuvent former des bouchons, provoquer des ruptures soudaines et aggraver le risque inondation localement.

Il faut donc trouver un compromis entre respecter au maximum l'écosystème et limiter le risque même si les objectifs sont loin d'être toujours opposés. Effectivement l'entretien peut également permettre de sélectionner les espèces adaptées, les diversifier, s'assurer d'un bon renouvellement de la végétation (jeunes pousses à favoriser lorsque la végétation est vieillissante)... Ce mode d'intervention est qualifié de gestion équilibrée.

L'entretien préconisé par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons consiste à enlever les arbres couchés, les embâcles et plus généralement la végétation du lit mineur qui perturbe l'écoulement et qui peut conduire à l'obstruction des petits cours d'eau.

Désobstruer ne voulant pas dire tout couper, il est indispensable de maintenir au maximum les **arbres sains** qui stabilisent les berges.

Un cours d'eau dont le lit mineur (1) est dégagé et les berges arborées ralentissent les crues et limitent les dommages des débordements sur les propriétés riveraines tout en préservant l'écosystème rivière.

L'EPTB Gardons, dans le cadre de ses opérations de prévention du risque inondation mais également de préservation des milieux aquatiques réalise tous les ans des travaux forestiers sur les cours d'eau du bassin versant. Ces travaux consistent à :

- couper les arbres couchés, déracinés, morts, déperissant,
- enlever les embâcles (troncs couchés),
- débroussailler lorsque c'est pertinent (petits cours d'eau très obstrués, arches de ponts,...),
- retirer les déchets les plus importants (ferrailles, voitures, pneus, poubelles, ...)

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général (arrêté préfectoral du 12/09/2018, qui permet de justifier l'affectation de fonds publics sur des parcelles privées) et sont issus du plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, établi sur 5 ans.

L'EPTB Gardons intervient en substitution des riverains, qui restent cependant les premiers responsables de l'entretien de leur parcelle.

De nombreux riverains sont mal informés sur leurs droits et devoirs en matière d'entretien des cours d'eau et pensent à tort qu'il leur est interdit d'intervenir sur cette végétation.

Selon les dispositions de l'article L 215-14 du Code de l'environnement, « **le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.** L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Les riverains d'un cours d'eau ont donc le droit de procéder à l'abattage des arbres qu'ils estiment devoir être coupés, à la condition qu'ils ne provoquent pas d'impact ou de pollution sur le cours d'eau lors des travaux (par la circulation d'engins dans le lit par exemple).

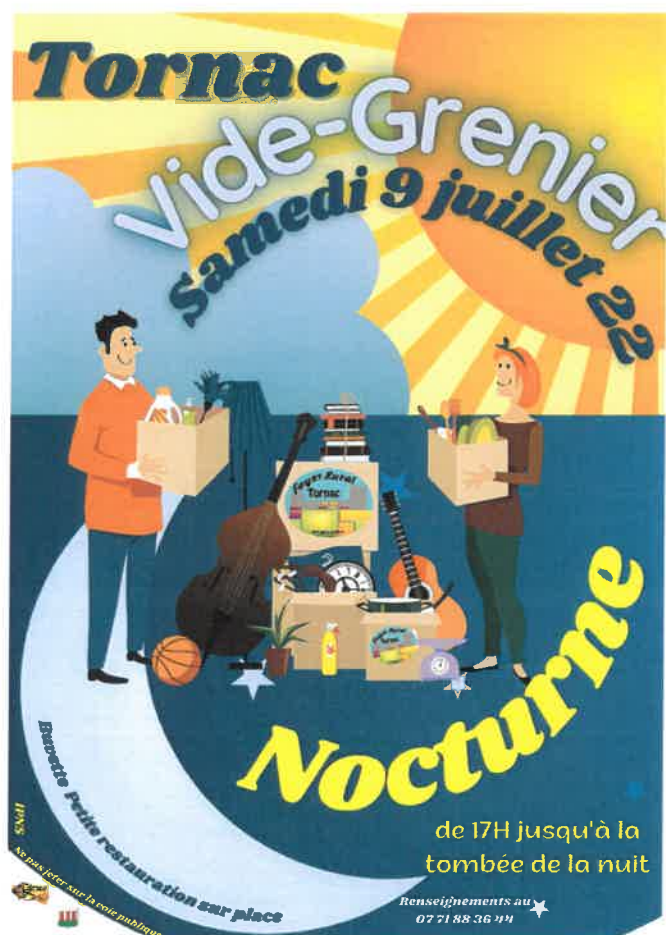
(1) Partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. (<https://glossaire.eauetbiodiversite.fr/>).

Attention cependant, toute coupe à blanc est néfaste au maintien des berges (érosions) et provoque l'ensoleillement du lit mineur, ce qui favorise la pousse de nouveaux végétaux en fond de lit. L'impact sur les milieux, la ressource en eau et le paysage est également très négatif.

À l'inverse, le maintien ou le développement d'une strate arborée sur les berges garantit l'ombrage, ce qui maintient dégagé le fond du lit, en plus d'atténuer le réchauffement de l'eau en été (pénalisant pour la faune aquatique).

À noter : une plaquette d'information réalisée par l'EPTB relative à l'entretien et à la restauration de la ripisylve est en cours de mise à jour. Elle sera mise en ligne prochainement sur le site de l'EPTB (<https://www.les-gardons.fr/>).

Vos prochains rendez-vous



Pensez à réserver votre repas avant le 8 juillet

Au secrétariat de mairie



L'agence postale communale de Tornac, véritable service de proximité

L'agence postale communale de votre village est ouverte **5 jours sur 7**. Elle propose les services de la Banque Postale (retrait et dépôt d'espèces, dépôt de chèques) et des offres de téléphonies mobile.

La fidélité et l'attachement à ce service public des Tornagais, sans oublier les communes avoisinantes, ont permis à l'agence de Tornac d'accroître ses résultats de 9,7% entre 2019 et 2020 puis de 29,61% entre 2020 et 2021. La fréquentation de l'agence a quant à elle augmenté de 30% entre 2020 et 2021 !

En plus de la vente de produits postaux (courrier et colis pré-à-poster, timbres, suivis...), les clients peuvent affranchir courriers et colis pour la France ou le monde entier mais aussi établir des contrats de réexpéditions de courriers temporaires ou définitifs. Proche de l'école et de la bibliothèque, l'agence postale est également un lieu précieux d'échanges et de rencontres où il fait bon papoter 2 minutes ! Certains viennent y déposer une annonce, d'autres cherchent un artisan. Des randonneurs parfois s'arrêtent pour s'assurer de leur chemin quand d'autres demandent juste un renseignement.

Agence postale communale

1543 route de St Hippolyte du Fort 30140 TORNAC - Tel : 04.66.78.71.89

(Dans le prolongement de l'école, derrière la mairie)

Ouverte du Mardi au samedi de 9h à 12h30



L'Espace Public Numérique est un service public **gratuit** ouvert à tous depuis mars 2021. Après un début timide et beaucoup de communication orale, 15 usagers ont déjà profité de l'accompagnement individuel en 2021 et 13 depuis janvier 2022.

En libre service de 9h à 12h au sein de l'agence postale communale, il permet un accès à internet de façon **autonome**, consulter ses mails, de pouvoir imprimer un document ou le scanner pour l'envoyer.

L'après midi, **une aide personnelle et individuelle** peut être possible sur rendez vous. (Demande de carte grise, carte d'identité, carte de bus, impôt, AMELI, CARSAT etc...)

Ouverte du Mardi au samedi de 9h à 12h30. Tel : 04.66.78.71.89

Espace Public Numérique

(dans les locaux de l'Agence postale communale)

Bibliothèque municipale de Tornac, 14 ans déjà !

Logée dans des locaux récents, près de la poste, de l'école, de la mairie, la bibliothèque est un lieu vivant d'échanges culturels et vecteur de lien social. Ouverte à tous, l'accès est gratuit, chacun peut emprunter ou venir consulter des documents sur place.

Depuis bientôt 14 ans, issue d'un partenariat mairie, DLL et association du Foyer rural de la région de Tornac elle apporte à nos concitoyens un service de qualité. Les livres sont renouvelés, la collection enrichie grâce à la subvention mairie et aux prêts de livres de la DLL.

Ce sont près de 250 lecteurs inscrits, des personnes âgées mais aussi des enfants que les bénévoles de l'association reçoivent et conseillent, attentifs à leurs attentes.

Les ados, les étudiants ou les travailleurs sont souvent inscrits dans des structures près de leurs zones d'activité. Mais la bibliothèque a toute son utilité pour l'école qui y vient pour chercher des documents, réserver en fonction d'un thème choisi, ou simplement passer un moment au contact du livre, objet de détente, de plaisir, de partage et de voyage dans un autre lieu que la salle de classe.

Dès la fin de la crise Covid, les horaires habituels et les animations conte, échange autour d'un livre, accueil d'écrivains, etc., reprendront. Il sera temps de redonner toute la vitalité à ce lieu de rencontre important pour nombre de Tornagais.

Horaires : mardi de 9h à 11h30 pendant les vacances d'été.

À partir de septembre, ouvert mardi et samedi, mêmes horaires.



De nouveaux bureaux pour les élus et les secrétaires

Après plusieurs mois de travaux, vous serez désormais accueillis (depuis le 9 juin pour la réception) dans des locaux neufs et fonctionnels.

Afin de mieux recevoir les administrés dont les personnes à mobilité réduite, et d'améliorer les conditions de travail des agents, les bureaux de Mme le maire et des secrétaires sont regroupés au rez de chaussée de la mairie (dans l'ancienne salle de classe).

L'ancien bureau de l'accueil devient salle de réunion et salle des mariages.



Fête des écoles

La fête des écoles enfin de retour ! Voilà trois années consécutives que la canicule et la Covid nous ont privés de ce moment si important pour les enfants, les familles, les personnels et les élus.

Après quelques mots d'accueil de Marielle VIGNE (maire de Tornac), en présence d'Aurélie GENOLHER (maire de Massillargues Atuech) et de Mme GAUBERT (Présidente de l'APE), les élèves du RPI Tornac-Massillargues-Atuech nous ont présenté un magnifique spectacle.

Laissant flotter les rubans et sur une belle chorégraphie, nos tout petits nous ont offert un véritable feu d'artifice de couleurs. A peine un peu plus grands, une ribambelle d'arlequins nous a enchantés avec des numéros d'équilibre et de jonglage. Puis ce fut un grand moment de chant choral et de rythme avec les enfants du CP et ceux de Massillargues-Atuech du CE au CM.

Nous sommes fiers de tous nos jeunes artistes, un grand bravo à tous.

Un grand merci aux enseignants, aux ATSEM et à l'AVS. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont donné leur temps lors de cette très belle soirée organisée par l'APE. Un moment de retrouvailles.

Bonnes vacances à tous.



Débroussailler pour mieux se protéger

Le département du Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Au-delà des dégâts sur la faune et la flore, le feu peut entraîner des drames humains parfois mortels ou handicapants à vie et la destruction de biens personnels ou collectifs. Il est donc important de respecter les obligations légales de débroussaillage (OLD) pour votre protection et celle de vos biens.

Le débroussaillage doit être fait à 50m autour des bâtiments avec toutefois quelques arbres autorisés mais séparés entre eux de 3m ; les haies sont autorisées.

Il faut compter 5m de large en tout pour les voies d'accès privées et il est fortement recommandé d'élaguer les arbres sur 2m de haut. Si les travaux ne sont pas effectués dans les délais, le maire dressera un procès-verbal de 135 euros et mettra en demeure le propriétaire de réaliser les travaux. Si cette mise en demeure reste sans effet, le maire peut faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

En cas d'absence ou en cas de personnes très âgées, la discussion reste ouverte mais le débroussaillage doit être fait.
C'EST UNE OBLIGATION !

Le risque incendie est une réalité surtout pendant ces périodes de sécheresse et de manque d'eau. Pensons-y et agissons ensemble pour limiter les dégâts et préserver les vies.

Pour en savoir plus

<http://www.tornac.fr/fr/actualite/190083/l-obligation-legale-debroussailler>

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage/Qui-doit-debroussailler>

Petit rappel de citoyenneté afin de vivre paisiblement dans notre commune

Tout un chacun doit prendre toutes précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits :

- * D'animaux domestiques, en particulier les aboiements intempestifs des chiens, de jour comme de nuit ...
- * De l'utilisation des appareils de jardinage : tondeuses, débroussailleuse, en dehors des heures autorisées : de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis, de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.
- * Des appareils de diffusion de son de musique à forts décibels. En cas de fête occasionnelle, penser à prévenir les voisins.

En dehors du bruit, le civisme c'est aussi le respect de chacun. Malheureusement, nous constatons encore beaucoup d'incivisme aux abords des containers poubelle avec dépôts d'encombrants destinés à la déchetterie d'Anduze - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 – sauf jours fériés – tél : 06 77 57 04 66. Des dépôts sauvages ont également été constatés sur la commune.

Il est également rappelé qu'il est interdit de brûler les déchets verts chez soi. La plateforme végétaux à Atuech est à votre disposition – lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 – sauf jours fériés – tél : 07 76 93 67 54.

Rappelez-vous « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » !

Divagation des chiens

En cette période de l'année, où la faune sauvage se trouve être au stade de reproduction et de nidification et les jeunes en phase de dépendance, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard appelle à la vigilance dans les communes vis-à-vis de la divagation des chiens ou leur lâcher en nature. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

L'article L.211-23 du nouveau Code rural et de la pêche maritime précise ainsi : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres ».

En cas de non-respect de ces dispositions, le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe, dont le montant s'élève à 750 euros maximum, ou 135 euros par la voie de l'amende forfaitaire.

En dehors de cette période particulière, nous vous remercions de tenir vos chiens en laisse sur les voies communales pour la sécurité des randonneurs ou cyclistes.

Solidarité Ukraine



Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février dernier, de nombreuses collectivités et associations ont fait appel aux communes pour se mobiliser et contribuer à l'aide d'urgence en organisant des collectes de produits de première nécessité. Cet appel a été largement entendu et vous avez été très nombreux à y répondre. Beaucoup de dons ont été reçus en mairie. Tous les produits récoltés ont été amenés au centre de tri d'Alès afin d'être acheminés vers l'Ukraine. Des personnes se sont également portées volontaires pour héberger des ukrainiens. Dans cette période particulière, la solidarité a fonctionné à plein et nous remercions chaleureusement les tornaguais.ses qui se sont mobilisés.

Des travaux en perspective au Château

Depuis plusieurs années, le château de Tornac a bénéficié de plusieurs campagnes de fouilles archéologiques portant sur la cour castrale et la citerne. En 2017, une étude a été réalisée pour la restauration et la mise en sécurité des espaces du sous-sol. Le projet qui prévoit la mise en sécurité et la mise hors d'eau des voûtes ainsi que la consolidation de la citerne a fait l'objet de demandes de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie), de la Région, du Département et d'Alès Agglo. La DRAC a retenu le dossier et l'a inscrit dans sa programmation 2022. Aujourd'hui, nous pouvons espérer la réalisation des travaux d'ici la fin de l'année. A suivre donc ...

Les visites du Castellat avec Cévennes Tourisme

Pour découvrir ou redécouvrir le château de Tornac, son histoire, son environnement, des visites guidées sont organisées avec un guide conférencier. Dates et horaires prévus pour cette année :

- MARDI 12 JUILLET 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 19 JUILLET 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 26 JUILLET 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 2 AOÛT 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 9 AOÛT 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 16 AOÛT 2022 de 21h à 22h30
- MARDI 23 AOÛT 2022 de 21h à 22h30
- SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 de 10h à 11h30



Vente des billets auprès de l'office du Tourisme d'Anduze

2 Plan de Brie 30140 Anduze 04 66 61 98 17

Sur votre agenda

9 Juillet	Vide grenier nocturne	Foyer rural	17h
16 Juillet	Fête du village	cour de l'école	14h
21 Août	Commémoration de la bataille de La Madeleine		11h

Sommaire

PAGE 1 Editorial du maire

PAGE 2 Finances

Repas des quartiers

PAGE 3 Tornac obtient le Label Territoire Bio engagé

Accueil des nouveaux arrivants à Tornac

PAGE 4 Le puits dans la cour de l'école

L'éclairage public

Des nouvelles du Centre Communal d'Action Sociale

PAGE 5 Entretenir la végétation des cours d'eau, pourquoi faire ?

PAGE 6 Vos prochains rendez-vous

PAGE 7 L'agence postale communale de Tornac, véritable service de proximité

Bibliothèque municipale de Tornac, 14 ans déjà !

PAGE 8 De nouveaux bureaux pour les élus et les secrétaires

Fêtes des écoles

Débroussailler pour mieux se protéger

PAGE 9 Petit rappel de citoyenneté afin de vivre paisiblement dans notre commune

Divagation des chiens

Solidarité Ukraine

PAGE 10 Des travaux en perspective

Les visites du Castellat avec Cévennes Tourisme

Sur votre agenda